

Le DOSSIER

GIEE :

*Les collectifs d'agriculteurs,
une force pour avancer en bio*

Qu'est-ce qu'un GIEE ?

Autonomie en élevage

Fertilité des sols en maraîchage

Des filières émergentes : houblon et
grenade bio de Provence



AIDES ET RÉGLEMENTATION

LE LABEL FNAB : POUR UNE BIO PLUS EXIGEANTE

NOS PARTENAIRES : L'IRA2E S'OFFICIALE ET DEVIENT UNE ASSOCIATION

Au SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Page 2

INFOS BIO NATIONALES & RÉGIONALES

Page 3

AGENDA

Page 6



AIDES ET RÉGLEMENTATION

Page 4-5



DOSSIER GIEE :

Page 8

*les collectifs d'agriculteurs,
une force pour avancer en bio*

Autonomie en élevage Page 9

Fertilité des sols en maraîchage
Page 11

Houblon Page 13

Grenade Page 14



LE LABEL FNAB

Page 7



NOS PARTENAIRES : L'IRA2E

Page 15

PETITES ANNONCES & LE RÉSEAU PACA

Page 16

Bulletin semestriel du réseau Bio de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il rassemble la Fédération régionale Bio de Provence-Alpes-Côte d'Azur et les 6 Agribio (associations départementales d'agriculteurs bio).

CONTACTS : Bio de Provence - Alpes - Côte d'Azur - Fédération d'Agriculture Biologique
04 90 84 03 34 - communication@bio-provence.org

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
Pierre Koffi Alanda



Réseau **BIO** de
Provence • Alpes • Côte d'Azur

COORDINATION : Kristell Gouillou

MAQUETTE : Matthieu Chanel

MISE EN PAGE : Kristell Gouillou, Emilie Roux.

RÉDACTION : Pierre Koffi Alanda, Jeanne Delhommel, Anne-Laure Dossin, Victor Frichot, Fausta Gabola, Bertille Gieu, Kristell Gouillou, Enora Jacob, Marion Robert, Agnès Sarale.

IMPRESSION : imprimé sur papier recyclé par une entreprise labellisée Imprim'vert

CRÉDITS PHOTOS : réseau Bio de PACA

WWW.BIO-PROVENCE.ORG

ÉDITORIAL



Le début de l'année 2022 a été marqué par le retour de la guerre en Europe avec le conflit en Ukraine. Le traitement médiatique de cette guerre nous laisse croire que l'autonomie énergétique et alimentaire de la planète entière dépend de l'Ukraine et de la Russie. Cette situation nous montre que notre autonomie et notre sécurité alimentaire ne peuvent dépendre de l'étranger. Pour notre monde paysan, cette réalité se traduit par la hausse des prix du carburant, des emballages, des engrais, des terreaux et des plants, etc. En plus de cette hausse des prix, nous avons assisté à un épisode de sécheresse qui a aussi paralysé le fonctionnement de beaucoup de fermes, le tout dans un contexte de baisse des ventes de produits bio qui se poursuit depuis 2021.

Face à ces situations, nous devons ensemble imaginer une nouvelle forme de solidarité paysanne pour sauver l'existence de notre monde paysan. Selon moi, nous serons forts en conjuguant ensemble nos forces et nos compétences. L'heure n'est plus aux grands discours mais doit laisser la place aux actions concrètes. On ne doit plus parler, on doit agir. Les GIEE (Groupements d'intérêt économique et Environnemental) que notre réseau bio accompagne et qui sont présentés dans ce dossier d'Actubio sont des formes d'organisations alternatives que nous devons nous approprier et promouvoir pour l'avenir de nos territoires. Autonomie alimentaire des élevages, amélioration de la fertilité des sols, développement de nouvelles filières bio... nous devons faire connaître ces démarches collectives.

Notre monde paysan n'est pas que la production, nous sommes aussi des chefs d'entreprise et nous prenons aussi des risques plus ou moins importants pour faire vivre nos fermes, nos familles, les salariés et aussi nos saisonniers. Nos pouvoirs publics doivent mesurer la souffrance du monde paysan car l'avenir de beaucoup de fermes est sérieusement remis en cause.

Par **PIERRE KOFFI ALANDA**
Président de Bio de Provence-Alpes-Côte d'Azur

LA PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FNAB SE TIENDRA EN PROVENCE !



Un bel événement en perspective : l'AG de la FNAB se tiendra les 18 et 19 avril prochains et c'est notre région qui aura l'honneur d'accueillir ce temps fort de notre réseau bio national ! Bio de Provence-Alpes-Côte d'Azur a pour rôle d'organiser cet événement en région, les premiers contacts sont pris avec la mairie de Saint-Rémy-de-Provence et l'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole des Alpilles pour organiser l'événement sur cette commune du Parc naturel régional des Alpilles. Ce RDV devrait permettre également de marquer les 30 ans de Bio de Provence-Alpes-Côte d'Azur, ainsi qu'un colloque en collaboration avec la FNAB. Tous les adhérent.e.s du réseau sont convié.e.s à ce RDV du réseau bio, c'est l'occasion de venir rencontrer les paysan.ne.s bio et les équipes des autres régions, pour débattre, nourrir notre projet réseau et partager des moments fédérateurs !

> Plus d'informations sur cet événement à suivre en 2023 auprès de votre Agribio et sur notre site www.bio-provence.org.

DES NOUVELLES DE LA COMMISSION VOLAILLES FNAB SUR LE DOSSIER GRIPPE AVIAIRE

Suite à un échange avec la DGAL début juillet, la commission volailles de la FNAB a obtenu un RDV avec le Cabinet du ministre le 19 juillet, afin de faire part du retour d'expériences de la commission sur les mesures prises pour la gestion de la crise, ainsi que de leurs propositions et demandes. Sur la base des échanges en commission le 28 juin, une contribution de la FNAB à la feuille de route Influenza aviaire a été transmise au cabinet. Ces demandes, notamment concernant l'adaptation des mesures à nos petits élevages bio, ont été essentiellement renvoyées à une saisine de l'ANSES qui doit « analyser les propositions d'évolution pour les mises à l'abri formulées par les professionnels », qui constitue d'ailleurs la principale nouveauté à la feuille de route Influenza aviaire décidée cet été.

Depuis peu, nous échangeons aussi dans le cadre du collectif Nourrir, qui regroupe les organisations qui faisaient partie de la Plateforme Pour une autre PAC, afin de porter le débat en inter-orga sur l'avenir du plein air dans ce contexte de grippe aviaire et d'envisager des actions de plaidoyer communes.

> Contact : Brigitte Beciu, Chargée de mission élevage à la FNAB – bbeciu@fnab.org

NOUVEAU CYCLE DE VISITES DE FERMES AUX PRATIQUES FAVORABLES AU CLIMAT

Cet hiver, Bio de Provence-Alpes-Côte d'Azur lance un nouveau cycle de 10 visites de fermes innovantes et engagées dans des pratiques favorables au climat en région PACA. Animées par les chargées de mission Energie climat, ces visites seront axées sur le lien entre agriculture et changement climatique pour diffuser les bonnes pratiques. Elles vous permettront de rencontrer les productrices et producteurs, de connaître les détails des actions mises en œuvre et les données chiffrées des actions entreprises, tout autant que d'avoir un retour d'expérience direct sur les pratiques mises en œuvre. Vous êtes intéressé.e pour améliorer vos pratiques et vous souhaitez échanger sur le sujet ? Ce cycle de visites est fait pour vous ! Le programme sera disponible très prochainement sur notre site internet www.bio-provence.org. Cette action est rendue possible grâce au soutien financier de l'ADEME.



> N'hésitez-pas à nous contacter pour recevoir le programme : com-abc@bio-provence.org



UNE ASSOCIATION EST CRÉÉE POUR PÉRENNISER L'IRA2E

Initié en 2009 par la Région dans le cadre du programme AGIR, l'Inter-Réseau (IRA2E) réunit neuf têtes de réseau pour mener des actions conjointes sur la transition énergétique et agro-écologique des exploitations agricoles en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il s'agit d'œuvrer ensemble pour atténuer les impacts de l'agriculture sur le climat et faciliter l'adaptation des exploitations au changement climatique.

Bio de Provence-Alpes-Côte d'Azur participe à cet Inter-Réseau avec le GERES, les Chambres d'agriculture des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse, Solagro, le CRIPT- enseignement agricole, la Maison Régionale de l'Élevage PACA (MRE) et la Filière Cheval PACA.

Collectif unique en France, autant par sa représentativité du monde agricole, la transversalité de ses sujets que son mode de gouvernance horizontale, l'IRA2E évolue, il s'est constitué en association le 1er décembre 2022.

Ce statut lui permet de devenir l'entité de référence pour une agriculture durable face au changement climatique en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. (voir page 15 de cet Actubio pour en savoir plus).

> Pour plus d'informations, réaliser votre auto-diagnostic gratuit en ligne ou contacter nos conseiller.ère.s : www.jediagnostiquemaferme.com

NOS ACTIONS POUR VOUS AIDER À COMMERCIALISER

Vous réfléchissez, ou avez besoin d'information sur le débouché de la restauration hors domicile et celui de la transformation ? Vous souhaitez transformer à façon vos produits, vous réfléchissez collectivement à la création d'un atelier collectif de transformation, ou bien vous souhaitez créer un atelier de transformation à la ferme et demander un dossier d'agrément ? Nous pouvons vous accompagner !

> Contact : Joseph Randriamananandro
Mail : joseph.randria@bio-provence.org
Tel. 07 80 96 77 03



Vous souhaitez mettre en place un nouveau circuit de distribution : casiers, drive à la ferme, livraison de produits, magasin de producteurs... ou bien vous réfléchissez à mutualiser la livraison, le stockage ou la vente avec d'autres producteurs ?

Nous pouvons vous accompagner, vous aider à vous organiser et à trouver des financements !



> N'hésitez-pas à contacter Enora Jacob
Mail : enora.jacob@bio-provence.org
Tél. 07 56 92 22 57

Retrouvez également nos Mini-Guides filières et débouchés destinés à vous aider dans votre production et votre commercialisation, tout en vous permettant d'identifier des contacts utiles. Contactez votre Agribio pour obtenir votre mini-guide filière, un outil réservé aux adhérent.e.s !

NOUVEAUX OGM - LA COMMISSION EUROPÉENNE BIAISE LE PROCESSUS DE CONSULTATION PUBLIQUE

40 ONG européennes ont signé le 4 octobre 2022 une lettre ouverte dénonçant les biais et manipulations employés par la Commission Européenne dans la consultation publique sur la réglementation des nouveaux OGM. IFOAM Europe et le collectif français "Objectif Zéro OGM" dont la FNAB est membre sont bien évidemment signataires.

Cette consultation publique, ouverte d'avril à juillet 2022, est un préalable au processus législatif visant à la réglementation européenne sur les OGM pour encadrer ou déréglementer les nouveaux OGM. Cette consultation publique est donc, pour la Commission européenne, le moyen de jauger si les citoyens et citoyennes européens souhaitent une réglementation plus stricte ou plus permissive sur les nouveaux OGM.

Or, depuis l'ouverture de la consultation, les ONG dénoncent les nombreux biais qui orientent la consultation dans le sens de la déréglementation et du développement des nouveaux OGM : questions orientées, réponses préécrites sans champ libre, scénarii proposés uniquement en faveur des OGM, affirmation injustifiée que les nouveaux OGM sont durables, manque de transparence, soupçon de conflit d'intérêt des consultants ayant rédigé le questionnaire, etc.

Comme attendu avec de telles méthodes, les résultats de la consultation vont dans le sens d'une déréglementa-

tion des nouveaux OGM. Par exemple :

- 80% des répondants trouvent que la réglementation actuelle n'est pas adaptée aux nouveaux OGM.
- 60% des répondants estiment que l'évaluation du risque pour les nouveaux OGM doit être différente de celle pour les OGM (sous-entendu allégée)
- 30% des répondants estiment que la transparence et l'information des consommateurs doit passer par de l'étiquetage OGM sur le produit, contre 22% qui estiment que la transparence n'est pas nécessaire.

Vous êtes choqué par ces méthodes et souhaitez apporter votre soutien aux associations ? Il est encore temps de signer la pétition paneuropéenne pour faire entendre la voix des agriculteur·rices bio et consommateur·rices contre tous les OGM, anciens comme nouveaux.

Si les consultations publiques officielles sont biaisées, cette pétition ne sera pas truquée puisqu'elle est gérée par les ONG européennes.

De 100 000 signataires en juillet, nous sommes aujourd'hui à plus de 300 000. Ensemble, dépassons les 500 000 voire le million. Signature par ici :

<https://petitionogm.agir-pourlenvironnement.org/>

INTERDICTION EN AB DES ENGRAIS ORGANIQUES PERLÉS TYPE AZOPRIL ET ORGAMAX

Depuis décembre 2020, la FNAB multiplie les démarches pour obtenir une clarification du statut réglementaire des produits fertilisants de type Azopril ou Orgamax, dont la composition apparaît comme incompatible avec les principes de l'agriculture biologique. Ces engrais apparus sur le marché français en 2019 proviennent en grande majorité de Chine. Coproduits de l'industrie des acides aminés, ils seraient issus d'une fermentation de sucres issus du maïs ou de la canne. Problème, selon plusieurs acteurs du secteur : la concentration d'azote dans ces produits dépasserait les 10%, un taux «suspect» pour ce type d'engrais, d'après un expert interrogé. En conséquence, les autorités françaises ont demandé à la Commission européenne son avis sur l'autorisation en bio de ces engrais à forte teneur en azote.

La Commission européenne, dans une réponse donnée à la France fin juillet 2022, a estimé que ces produits devaient être interdits en bio. En effet, la Commission considère que ces produits, du fait de leur processus de fabrication et de leur composition, relèvent de la catégorie des vinasses ammoniacales, qui sont explicitement interdites en bio. En conséquence, ces produits ne peuvent plus porter la mention «Utilisable en Agriculture biologique».

L'administration doit nous communiquer rapidement la date exacte d'entrée en vigueur de cette interdiction.

Nous invitons dès d'aujourd'hui les producteurs bio à redoubler de vigilance vis-à-vis de ces produits, au risque désormais de se mettre en situation de non-conformité. L'interdiction, qui devait être effective rapidement, ne l'est toujours pas. La raison en est que l'administration (Ministère de l'agriculture et INAO) a décidé finalement d'adopter une stratégie des «petits pas» sur ce dossier :

- Dans un premier temps, les fraudes vont faire des injonctions de retrait de la mention UAB sur des produits précis (mais on ne sait pas quels produits - secret de l'instruction - et à quel rythme)
- Après chaque injonction des fraudes, l'INAO va prévenir les OC que tel ou tel produit est interdit, et communiquer des délais d'utilisation
- Le Ministère de l'agriculture prépare une demande officielle auprès de la Commission Européenne, pour demander qu'une règle européenne soit arbitrée sur ce point.

Cette stratégie est peu satisfaisante, puisque, comme vous l'aurez vu, elle n'a pas empêché la commercialisation des produits litigieux ces dernières semaines. La FNAB continue de mettre la pression pour que les décisions qui s'imposent soient prises rapidement.

OBLIGATION DE LÉGumineUSES ET D'ENGrais VERTS DANS LES ROTATIONS : PRÉCISIONS À VENIR DANS LE GUIDE DE LECTURE FRANÇAIS

La confusion règne sur le terrain concernant l'obligation d'engrais verts et de légumineuses dans les rotations.... Pour résumer, depuis le 1er janvier 2022 le nouveau règlement bio européen impose des engrais verts et des légumineuses dans la rotation. Après de nombreuses discussions au sein de la commission légumes, le réseau FNAB a jugé que cette obligation ne se justifiait pas, d'un point de vue agronomique, dans tous les cas : notamment dans certains systèmes maraichers les légumineuses peuvent poser des problèmes sanitaires aux autres cultures de la rotation.

La FNAB a donc négocié pour que les organismes certificateurs ne sanctionnent pas le non respect de cette règle. Cependant, quand les agriculteurs leur pose la question, les OC sont obligés de dire quelle est la règle, ce qui fait tout de même craindre aux producteurs de se faire sanctionner.

De ce fait, la FNAB va demander une clarification dans le guide de lecture français, pour que la tolérance de certains cas particuliers soit actée et écrite.

Nous vous tiendrons informés de la modification qui sera faite au guide de lecture.



● Champ de féverole

UNE FICHE PRATIQUE DU RÉSEAU SEMENCES PAYSANNES POUR MIEUX COMPRENDRE LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION SUR LE MATÉRIEL HÉTÉROGÈNE BIOLOGIQUE

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le règlement européen 2018/848 relatif à l'agriculture biologique permet la commercialisation de semences de « matériel hétérogène biologique » (MHB). Afin de mieux en comprendre les tenants et aboutissants, le réseau semences paysannes a rédigé une fiche pratique (version courte et version longue), disponible sur leur site <https://www.semencespaysannes.org> (rubrique « Semons nos droits » puis « fiches pratiques »). On y lit notamment que la commercialisation de matériel de reproduction de MHB est régie par des règles particulières, détaillées à l'art. 13 du règlement. Le système repose sur une simple notification préalable, constituée par l'envoi à l'autorité nationale compétente (en France, le GEVES) d'un échantillon et d'un dossier décrivant les caractéristiques agronomiques et phénotypiques du matériel ainsi que les méthodes de sélection, les parents utilisés et le pays de production. L'administration a alors trois mois pour répondre. En cas de non réaction, la demande est réputée acceptée et le matériel peut alors être commercialisé dans l'ensemble de l'Union européenne. Cette procédure est sans frais (hormis frais d'envoi). soumises à la réglementation sanitaire, pour les espèces concernées,

dès lors que l'on voudra faire de la vente aux professionnels et/ou de la vente à distance, il sera nécessaire d'obtenir un Passeport Phytosanitaire Européen (voir fiche réglementation sanitaire). Contrairement à la procédure pour l'inscription au Catalogue officiel, ici, aucune étude n'est mise en place. Il s'agit d'un simple contrôle du dossier, de sa complétude et de sa cohérence, ainsi qu'une vérification de la dénomination (elle ne doit pas entrer en conflit avec le nom d'une variété inscrite au Catalogue et/ou protégée par un COV ou une marque commerciale...). Une fois notifié, le matériel hétérogène est inscrit sur la liste des matériels hétérogènes notifiés. Cette inscription est communiquée aux autorités compétentes des autres Etats membres et à la Commission. En France, la liste des matériels hétérogènes notifiés est disponible sur le site du GEVES. Les semences de matériel hétérogène biologique sont intégrées à la base semences-biologiques.org, qui recense les semences et autres matériels de reproduction biologiques disponibles sur le territoire.

Souvent présenté comme LA solution pour les agriculteur.rice.s pour vendre leurs propres semences, la réalité semble plus nuancée.

Bien que relativement léger et simple, le cadre mis en place pour le MHB n'est pas forcément accessible pour les paysan.ne.s. En effet, outre le remplissage du dossier, il faut ensuite être en mesure de satisfaire les exigences relatives à la commercialisation et l'étiquetage, et d'assurer la traçabilité requise par les textes. Ce cadre semble donc plutôt être intéressant pour des artisan.ne.s semencier.ère.s, ou des Maisons de semences paysannes (MSP). De plus, les semences de MHB étant soumises à la réglementation sanitaire, pour les espèces concernées, dès lors que l'on voudra faire de la vente aux professionnels et/ou de la vente à distance, il sera nécessaire d'obtenir un Passeport Phytosanitaire Européen (voir fiche réglementation sanitaire).



AIDES AUX INVESTISSEMENTS DE LA NOUVELLE PAC

Dans le cadre de la nouvelle PAC 2023-2027, le FEADER (second pilier de la PAC) va compter une nouvelle mesure dite 73.01 « Contrat de Transition », qui va regrouper un champ large d'enjeux liés aux ex-mesures PCAE (Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles : végétal, élevage et énergie), Modernisation des serres et Rénovation des vergers.

Parmi les nouveautés, il y aura obligation de réaliser un diagnostic de durabilité d'exploitation en amont du dépôt de demande. Celle-ci sera à déposer en ligne sur la nouvelle plate-forme EUROPAC. Le réseau Bio de Provence-Alpes-Côte d'Azur sera habilité à réaliser ce diagnostic et pourra vous accompagner à déposer vos demandes.

Autre nouveauté : c'est la Région qui gèrera toutes ces demandes (auparavant les aides du PCAE étaient gérées par les DDTM).

Concernant le contenu de ces programmes d'aides, peu de changement si ce n'est l'ajout des haies et du matériel pour l'adaptation aux aléas climatiques dans la mesure « Contrat de transition » remplaçant le PCAE.

Bio de Provence-Alpes-Côte d'Azur a sollicité à plusieurs reprises la Région pour demander l'ajout d'autres matériels dans la liste des investissements éligibles, comme par exemple les dynamiseurs ou les filets de protection des parcours volailles, mais pour le moment nous n'avons pas eu de retour favorable.

Le premier appel à projet des aides « Contrat de transition » sortira en janvier ou février 2023. Nous vous tiendrons informés dès que possible.

AIDES DU PREMIER PILIER DE LA PAC : LES PRINCIPAUX CHANGEMENTS NOTABLES

Pour bénéficier de cette aide il n'y a pas besoin d'avoir de DPB. Il faut être agriculteur actif, cultiver au moins 0.5 ha de légumes frais (hors pommes de terre primeur) ou de petits fruits rouges et exploiter une SAU totale maximale de 3 ha.

> Si vous avez une question ou besoin d'aide pour l'un de ces dispositifs, n'hésitez pas à contacter Anne-Laure Dossin : annelaure.dossin@bio-provence.org

Par **ANNE-LAURE DOSSIN**
Chargée de mission aides -
réglementation
à Bio de Provence - Alpes - Côte d'Azur

FORMATIONS

Retrouvez le catalogue des formations agricoles des réseaux alternatifs en région PACA sur le site www.inpact-paca.org

• **MARAÎCHAGE SOL VIVANT (MSV) ITINÉRAIRE TECHNIQUES, MÉCANISATION**

4 et 5 janvier 2023 Agribio 83

• **CRÉER SON CENTRE D'EMBALLAGE D'ŒUFS AGRÉÉ ET ACQUÉRIR LES BASES DU PAQUET HYGIÈNE (HACCP)**

6 et 7 janvier 2023 Agribio 83

• **ÉCOSYSTÈMES MICROBIEN OU ALIMENTATION**

10 janvier 2023 Agribio 05

• **OPTIMISER ET PILOTER L'IRRIGATION EN MARAÎCHAGE**

10 janvier 2023 Agribio 83

• **MAÎTRISER LES ÉCOSYSTÈMES MICROBIENS DE MON ÉLEVAGE (TOUT ÉLEVAGE)**

12 janvier 2023 Agribio 83

• **ITINÉRAIRE TECHNIQUES EN AB : CAROTTE, SALADE, BLETTE/ÉPINARD**

17 janvier et 1er février 2023 Agribio 83

• **IRRIGATION EN MARAÎCHAGE BIO**

18 janvier 2023 Agribio 06

• **MAÎTRISER L'ITINÉRAIRE DES CULTURES D'AUBERGINE, POIVRON, COURGETTE OU CONCOMBRE (2 AU CHOIX) EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE**

19 janvier 2023 Agribio 04

• **AMÉLIORER LA ROBUSTESSE DE SON SYSTÈME FOURRAGER FACE À L'ALÉA CLIMATIQUE**

23 janvier 2023 Agribio 06

• **ACIDES ORGANIQUES EN APICULTURE BIO**

24 janvier 2023 Agribio 83

• **IDENTIFIER LES LEVIERS TECHNIQUES POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ ET LA FERTILITÉ DE MON SOL**

30 et 31 janvier 2023 Agribio 04

• **MAÎTRISER LES CULTURES DE PROTÉAGINEUX POUR DES ROTATIONS PERFORMANTES ET DURABLES (POIS-CHICHE, LENTILLE, ETC.)**

1er février 2023 Agribio 04

• **MAÎTRISER LES CULTURES DE PROTÉAGINEUX À DESTINATION DE L'ALIMENTATION ANIMALE POUR DES ROTATIONS PERFORMANTES ET DURABLES (L.E. FÉVEROLE, POIS FOURRAGER)**

2 février 2023 Agribio 83

• **PRODUIRE SES PLANTS ET GREFFER EN MARAÎCHAGE BIO**

2 février 2023 Agribio 06

• **MARAÎCHAGE : AMÉLIORATION DE LA FERTILITÉ DES SOLS ET ORGANISATION DU TRAVAIL**

7, 8 et 9 février 2023 Agribio 05

• **RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE DES COSMÉTIQUE ARTISANAUX (PPAM)**

8 et 9 février 2023 Agribio 06

• **IDENTIFIER LES LEVIERS TECHNIQUES POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ ET LA FERTILITÉ DE MON SOL**

8 et 9 février 2023 Agribio 83

• **PRODUIRE DE LA SPIRULINE EN BIO**

13, 14 et 15 février 2023 Agribio 06

• **RÉFLÉCHIR, CONCEVOIR ET PRÉPARER SON PROJET AGROFORESTIER**

14 et 15 février+9 mars 2023 Agribio 04

• **IMPLANter DES HAIES DANS SON SYSTÈME DE PRODUCTION**

15 et 16 février 2023 Agribio 83

ÉVÉNEMENTS

• **CYCLE DE 10 VISITES DE FERME AUX PRATIQUES FAVORABLE AU CLIMAT DANS TOUTE LA RÉGION**

Janvier à avril 2023 Bio de PACA

• **SPEED MEETING : RENCONTRE PRODUCTEURS-ACHETEURS AU MIN DE CHÂTEAURENARD - PROVENCE (13)**

21 mars 2023 Bio de PACA

• **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FNAB ET DE BIO DE PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR À SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE (13)**

18 et 19 avril 2023 Bio de PACA



LES VISITES DE FERMES

Bio de Provence-Alpes-Côte d'Azur, organise un cycle de 10 visites de fermes ayant adopté des pratiques respectueuses du climat.

LE LABEL FNAB: POUR UNE BIO PLUS EXIGEANTE



Le label bio est aujourd'hui une norme crédible et reconnue, mais comment aller plus loin dans cette démarche ? Comment mieux répondre aux enjeux sociétaux et aux attentes toujours plus exigeantes des consommateur·rices ? C'est pour répondre à ces enjeux et valoriser le travail de ses adhérent·es que le Label FNAB a été créé.

Préservation et diversification des habitats, renforcement de la qualité des milieux, garantie d'une juste rémunération de vos salariés. Vous êtes de plus en plus nombreux à faire évoluer vos pratiques au-delà du règlement bio, mais aucun outil ne vous permet de valoriser ces nouveaux engagements.

C'est pourquoi la FNAB a lancé son propre label, avec l'objectif d'en faire le label de référence d'une bio plus exigeante.

SE LABELLISER C'EST :

- Entrer dans un cycle pour progresser via des formations et de l'accompagnement. Les critères ont été pensés pour qu'ils soient utiles aux fermes dans leur développement.
- Préparer sa ferme aux enjeux de demain (attractivité des métiers en agriculture ;

appauvrissement des sols ; effondrement de la biodiversité).

- Participer au militantisme du réseau FNAB
- Ne pas laisser le champ libre à des pseudo-démarches.
- Être partie prenante d'un projet, maîtrisé par les agriculteurs et agricultrices bio.
- Disposer d'un outil crédible pour communiquer sur ses pratiques et expliquer ses prix.



IL EST CONSTITUÉ DE DEUX VOILETS PRINCIPAUX :

Un volet social, qui vise à améliorer l'attractivité des métiers sur

les fermes bio en proposant grâce à 9 critères simples et opérationnels : une meilleure rémunération des agriculteurs et agricultrices, la fidélisation de la main-d'œuvre salariée, et l'amélioration des conditions de travail pour toutes et tous.

Un volet biodiversité, pour valoriser et accompagner les pratiques en faveur de la biodiversité autour de 11 critères (dont 3 sont en option les 3 premières années) pour : favoriser la biodiversité, faire preuve d'exemplarité, valoriser et accompagner une démarche de progrès.

> Pour en savoir plus :

Bio de Provence-Alpes-Côte d'Azur a organisé un webinaire en novembre dernier afin de présenter le label aux adhérents du réseau. Retrouvez l'enregistrement vidéo et les informations sur le label FNAB sur notre site internet, en Une sur la page d'accueil de notre site : www.bio-provence.org

> Vos contacts en région PACA :

Joseph Randriamananandro : Chargé du déploiement du label FNAB en région (réfèrent volet social et équitable)

Tel : 07 80 96 77 03
Mail : joseph.randria@bio-provence.org

Jeanne Delhommel : Chargée du déploiement du label FNAB en région (réfèrent volet biodiversité)

Tel : 04 90 84 43 66 / 07 56 99 58 68
Mail : jeanne.delhommel@bio-provence.org

QUELLES SONT LES ÉTAPES DE LABELLISATION ?





GIEE : LES COLLECTIFS D'AGRICULTEURS, UNE FORCE POUR AVANCER EN BIO

Conscients de la nécessité de tendre vers des modèles agricoles plus durables, de nombreux acteurs du monde agricole s'efforcent, depuis 2015, de mieux valoriser leurs pratiques agroécologiques, en misant sur les Groupements d'Intérêt économique et environnemental (GIEE) ou d'autres collectifs. Ces groupes d'agriculteurs apparaissent comme les principaux leviers d'accompagnement de la transition agroécologique. Les agriculteurs engagés en agriculture biologique ont toujours échangé et partagé sur leurs pratiques. La dynamique collective joue un rôle important sur l'évolution des pratiques agricoles, la détection et la capitalisation des innovations, le transfert des méthodes alternatives efficaces des agriculteurs biologiques vers les conventionnels. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, de plus en plus d'agriculteurs s'associent pour mettre en place des projets collectifs et demandent à être reconnu GIEE.



● Animé par Agribio 04, le GIEE FertiSolBio04 travaille sur l'amélioration de la fertilité des sols en maraîchage biologique

UN GIEE : QU'EST-CE QUE C'EST ?

Les GIEE, Groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) permettent une reconnaissance officielle par l'Etat de l'engagement collectif d'agriculteurs dans la modification ou la consolidation de leurs pratiques en visant une performance économique, environnementale et sociale. Ils constituent l'un des outils structurants du projet agro-écologique pour la France. Cette reconnaissance permet notamment aux agriculteurs participants de bénéficier de bonifications des aides à l'investissement (matériel, bâtiments d'élevage) et de priorisation sur les critères d'attribution de ces mêmes aides, notamment pour des investissements liés au développement de l'agriculture biologique. D'autres actions

prévues dans un projet reconnu dans le cadre d'un GIEE peuvent bénéficier de financements spécifiques ou d'une attribution préférentielle des aides.

COMMENT UN PROJET EST RECONNU GIEE ?

La reconnaissance en qualité de GIEE se fait sur la base d'appels à projets organisés par le préfet de région. Le dossier de candidature doit être déposé à la DRAAF.

QUI PEUT CANDIDATER ?

Tout collectif doté d'une personnalité morale, dans laquelle les agriculteurs impliqués dans le projet détiennent ensemble la majorité des voix au sein des instances de décision, peut prétendre à la reconnaissance de son projet. La démarche

doit venir des agriculteurs eux-mêmes en associant plusieurs exploitations sur un territoire cohérent. Ce collectif peut réaliser lui-même l'animation de son projet ou conventionner l'animation auprès d'une structure compétente en matière de développement agricole et rural.

Dans ce dossier d'Actubio, découvrez plusieurs projets parmi les GIEE accompagnés actuellement par notre réseau Bio. Parmi les thématiques travaillées : la conservation des sols, les couverts végétaux, l'autonomie alimentaire des élevages ou l'émergence de nouvelles filières...

Par **KRISTELL GOUILLOU**
Chargée de communication
à Bio de Provence-Alpes-Côte d'Azur

VERS UNE AUTONOMIE DES EXPLOITATIONS ET UNE MAÎTRISE DES INTRANTS EN ÉLEVAGE DE VOLAILLES BIOLOGIQUES

Dans une démarche réflexive sur tous les aspects de leur production, le collectif développe l'autonomie des exploitations en utilisant et valorisant les ressources de leur territoire par l'entraide entre agriculteurs et agricultrices. Pour cela, les éleveuses, qui ne peuvent pas produire directement les aliments pour leurs poules sur leurs fermes, cherchent de nouveaux fournisseurs locaux de céréales et protéagineux permettant ainsi de réduire le transport des aliments et d'avoir des coûts d'approvisionnement moins élevés. Le groupe réfléchit aussi à la possibilité d'acheter un outil collectif et transportable pour broyer et mélanger l'aliment sur chaque ferme.

Afin d'avoir une utilisation locale de l'ensemble de leurs produits par la production des terrines de volailles dans un rayon de 45 km autour de chaque élevage, le groupe cherche en parallèle des ateliers de transformation ou des partenaires en capacité de valoriser les volailles réformées. Pour le moment, aucun partenaire local n'a été trouvé, à part un potentiel en 2023.

Le GIEE a également pour objectif de sensibiliser les agriculteurs et agricultrices du Vaucluse et Bouches-du-Rhône aux pratiques plus durables. Ainsi, afin de valoriser la grande valeur agronomique du fumier de fientes localement, les éleveuses du GIEE sont à la recherche de partenariats avec des maraîchers locaux.

Afin d'améliorer les pratiques et d'assurer la durabilité des exploitations, la réalisation d'un état des lieux des races de volailles locales et adaptées au territoire a permis d'orienter les éleveuses vers des races choisies en fonction de leur rusticité, de leur résistance aux maladies et leur bonne qualité gustative. L'approvisionnement de poulettes pour ces races reste néanmoins un obstacle. Dans cette optique, les éleveuses se sont également formées à la naissance des poussins, dans la perspective de développer éventuellement un atelier.

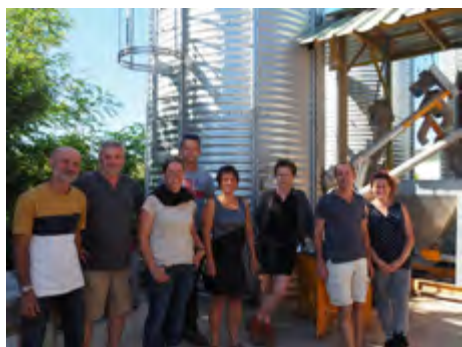
Enfin, une augmentation des arbres et une couverture semi-permanente du sol améliorent le parcours des volailles, apportant plus de bien-être aux poules ainsi qu'un complément alimentaire intéressant. Les éleveuses ont planté des arbres, et une expérimentation de couverts végétaux est en cours sur plusieurs parcours. Elle permettra d'identifier les espèces qui se développent bien dans les conditions pédoclimatiques locales, ainsi que leur impact sur l'alimentation et le bien-être des volailles.



Par **FAUSTA GABOLA**

Animatrice et conseillère maraîchage et volailles bio à Agribio 84 et Agribio 13

LE COLLECTIF EPI DE BLE (ELEVATEURS PRODUCTEURS INTERACTIFS – BIO LOCAL ÉQUITABLE)



Le GIE (Groupement d'Intérêt Economique) EPI de BLE existe depuis 2017 et rassemble des éleveur.se.s de volailles ainsi qu'un lycée agricole (éleveur et céréalier) autour d'une fabrique collective d'aliment. L'objectif est d'acheter les matières premières de l'aliment pour volailles en direct des producteurs, le plus localement possible et à un prix juste pour les céréaliers comme pour les éleveurs. Objectif d'autant plus pertinent que les cours des céréales et donc des aliments pour volailles s'envolent ces temps-ci.

Le collectif, accompagné depuis sa création par Agribiovar, a été labellisé une première fois GIEE (Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental) de 2018 à 2021. Il a alors axé ses actions sur :

- la recherche et l'accompagnement de céréaliers partenaires susceptibles de fournir le collectif en blé, triticale, pois, féverole, etc ;
- l'amélioration continue des formulations de l'aliment (démarrage, croissance, finition, ponduse) ;
- l'augmentation de la proportion d'ingrédients locaux dans l'aliment ;
- le bon fonctionnement du collectif et l'arrivée de nouveaux membres.

Au terme de ces trois années, le collectif atteint des taux de ponte autour de 80 %, des poulets de 90 jours d'environ 1,7 kg, ceci avec un aliment 100 % bio et français et à plus de 65 % provençal, une belle réussite !

En 2021, le collectif EPI de BLE est à nouveau reconnu GIEE sur un nouveau projet ambitieux : « Accompagner la résilience des élevages de volailles biologiques du Var en garantissant leurs performances », sur 6 ans. Maintenant les objectifs se diversifient. Le collectif souhaite prendre en main la formulation des rations et une formation à ce sujet a déjà eu lieu en décembre 2021. L'accent est toujours mis sur le suivi de la qualité de l'aliment, avec notamment l'intervention d'un vétérinaire, ainsi que sur la recherche de céréaliers

locaux partenaires, piliers de la pérennité du collectif.

Du travail sera également effectué sur la performance économique de l'outil collectif, avec des diagnostics de durabilité réalisés sur chaque ferme ainsi que sur l'ergonomie de la fabrique et des fermes pour faciliter le travail quotidien des éleveur.se.s. N'hésitez pas à nous contacter si ces projets vous intéressent !

> Contacts pour en savoir plus :

Marion Robert (Agribiovar)
agribiovar.robert@bio-provence.org
06 74 91 22 67

Elisa Apostolo (présidente du GIE)
elisa.apostolo@wanadoo.fr – 06 82 07 33 78

Par **MARION ROBERT**
Conseillère - animatrice à Agribiovar

L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE DES ÉLEVAGES FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LES ALPES-MARITIMES

Depuis octobre 2020, Agribio Alpes-Maritimes anime un groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) sur l'autonomie alimentaire des élevages face au changement climatique. Le collectif est actuellement composé de 5 éleveuses et éleveurs en caprins et ovins en bio ayant la volonté de partager leurs pratiques agro-environnementales, de réfléchir tous ensemble à une meilleure gestion de la ressource alimentaire sur leurs fermes et à des pistes d'adaptation face au changement climatique, qui se fait déjà ressentir depuis plusieurs années. La réflexion est notamment partie du constat que chacune des fermes achète une partie des aliments pour leurs animaux (foin et/ou céréales). La production de foin étant limitée dans le département, le transport se fait sur des distances parfois importantes, ce qui interroge les éleveurs et éleveuses du collectif d'un point de vue de la dépendance que cela représente mais également de l'impact environnemental lié au transport. Par ailleurs, le département est aux premières lignes en ce qui concerne les sécheresses, ce qui inquiète par rapport à la disponibilité de ressources fourragères. Il y a donc une volonté d'avoir une meilleure gestion de l'alimentation des troupeaux, de trouver des surfaces ou ressources fourragères de report et de mettre en place des solutions durables sur les fermes, tout en garantissant

la santé et le bien-être des animaux.

Jusqu'à ce jour, plusieurs actions ont été menées avec les objectifs suivants :

- Améliorer la compréhension et la gestion de leurs prairies et parcours : formation sur le diagnostic des prairies bio par les plantes bio-indicatrices (Promonature), journée technique d'échanges sur la gestion des parcours et tournée des fermes membres du GIEE pour échanger sur les pratiques de chacun, étudier les possibles de zones de report et calendrier de mise à l'herbe (CERPAM 06)
- Mobiliser de nouvelles ressources : formation sur l'arbre fourrager (Agrooif)
- Avoir des bases communes concernant le changement climatique : journée d'échanges sur les vulnérabilités des systèmes d'élevage face au changement climatique (INRAE Alpes Sentinelles)

D'autres actions sont prévues : analyses de poils en sortie de pâturage pour évaluer la qualité de l'alimentation, formation sur l'assimilation des nutriments par les animaux. Il y a également un intérêt pour approfondir la thématique de l'arbre fourrager, notamment apprendre à bouturer les essences intéressantes présentes dans la nature pour les implanter sur sa ferme. Ce projet est prévu pour une durée de 3 ans et prendra donc fin à l'été 2023.

Voici quelques mots prononcés à la fin du printemps dernier par Charles Wirth, un éleveur du groupe, pour illustrer à quel point la thématique du GIEE est d'actualité: « Nos chèvres ne trouvent plus de rus, ruisselets ou même trous d'eau pour s'abreuver en parcours depuis la fin mai [...]. De jour en jour, notre terre argileuse et calcaire devient poussiéreuse, les feuilles d'arbres de l'an passé sèchent au sol et se décomposent aussi en poussière au moindre passage. Dans les prés de fauche, idem, une coupe précoce pour « ne pas tout perdre » nous fournit un bon tiers en moins, si on compare à l'an passé, qui était déjà en déficit. Après l'andainage et le bottelage, on réalise mieux l'étendue du déficit chronique qui s'installe. »

> Contact : Agnès Sarale au 06 64 42 07 97
agribio06.agnes@bio-provence.org

Par **AGNÈS SARALE**
Animatrice productions animales à
Agribio 06



AMÉLIORER LA FERTILITÉ DES SOLS EN MARAÎCHAGE : LE GIEE FERTIBIO05



Le GIEE Fertibio05 a démarré en juillet 2019, c'est un groupe de 8 fermes maraîchères, qui correspondent à 12 personnes. Le groupe s'est constitué autour des questions de l'amélioration de la fertilité des sols. Néanmoins des aspects socio-économiques ont été abordés. Nous avons commencé par une phase d'enquête pour réaliser des diagnostics de durabilité. Ce travail a abouti à des échanges profonds sur les temps de travail ou encore les résultats financiers de la ferme. Dans une autre phase, durant les deux premières années ont été réalisés des suivis d'azote disponible. Sur toutes les fermes, la technicienne d'Agribio 05 est passée une fois par mois de juin à octobre, prélever des échantillons de terre sur 6 à 8 cultures ou modalités. Le choix des espèces était en commun entre les fermes afin de pouvoir faire des comparaisons entre ferme. Les résultats ont été discutés chaque fin de

saison avec Hélène Védie, ingénieure spécialiste de la fertilité et de la santé des sols en maraîchage bio au GRAB. Cela a confirmé les singularités de nos climats de montagne, avec une disponibilité de l'azote tardive. Les différences de système et leurs résultats ont inspiré dans les deux sens chaque membre du GIEE : aller à la recherche de fumier pour ceux qui n'en utilisaient pas et réduire les apports de fertilisants bio du commerce, et pour ceux qui étaient sur un système « tout fumier et tout engrais vert », utiliser quelques apports issus du commerce sur quelques cultures ciblées.

Approfondir la question de l'azote nous a rappelé que la fertilité c'est un tout. Regarder uniquement l'azote était un angle trop réducteur. Le groupe s'est donc en même temps tourné vers l'amélioration de la structure de son sol par l'augmentation

de la mise en place d'engrais vert, la recherche de techniques pour mieux les gérer ou encore le travail du sol en planches permanentes. C'est ainsi qu'en février 2020, un voyage sur des fermes « source d'inspiration » a été organisé. Chacun est rentré chez soi avec des idées à mettre en place sur sa ferme ou des outils auto-construits qui font rêver comme le fameux « Roulémiette ». Ensuite, c'est en novembre 2021 qu'Yves Hardy, agronome spécialisé dans la méthode Hérody, a pu venir pour un cycle de formation et une tournée de « diagnostic Herody », il est revenu une deuxième fois au printemps 2022. En parallèle, une campagne d'analyse de terre par le laboratoire Teyssier à n+5ans a été faite, résultat : le taux de matière organique a augmenté chez tous les participant.e.s du GIEE (pour ceux dont a reçu les résultats) et parfois en quantité surprenante !

Par **BERTILLE GIEU**
Conseillère maraîchage bio à Agribio 05

Début octobre 2022, le GIEE Fertibio 05 a accueilli le Tour de Provence des Maraîchers (TPM) dans les Hautes-Alpes pour témoigner sur leurs pratiques.

Une demande de rallongement du GIEE a été fait jusqu'à décembre 2023 pour :

- continuer d'expérimenter et affiner l'itinéraire « engrais vert » adapté à chacun.
- approfondir les aspects socio-économiques avec l'outil « trajectoires bio » de la FNAB
- Organiser des visites d'exploitations maraîchères « exemplaires » en Ariège sur la thématique fertilité de sol et organisation du travail en février 2023 en lien avec le GIEE sur les « couverts végétaux » animé par Delphine Dacosta de Bio Ariège-Garonne.



LES COUVERTS VÉGÉTAUX EN MARAÎCHAGE BIOLOGIQUE : RETOUR SUR LE GIEE FERTISOLBIO04

Depuis 2019, le Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE) FertiSolBio04, travaille sur l'amélioration de la fertilité des sols en maraîchage biologique, par la mise en place de pratiques agroécologiques telles que les couverts végétaux ou l'apport de déchets verts... On vous résume tout ça !

Nourrir son sol pour nourrir les plantes, tel est un des grands principes d'une agriculture qui se veut aujourd'hui, plus saine et durable. C'est ce qu'ont compris Alban Reveillé et Pierre Besse, maraîchers ariégeois qui ont abouti à des systèmes auto-fertiles et sans travail du sol, intervenants lors d'une formation organisée en ce début d'année 2022 dans les Alpes de Haute-Provence par Agribio04. Leur point commun avec les maraîchers du GIEE FertiSolBio04 ? ils ont, eux aussi, travaillé en collectif au sein d'un GIEE sur la mise en place de pratiques afin d'améliorer la fertilité du sol, avec Bio Ariège Haute-Garonne ! Créé en 2019, le GIEE FertiSolBio04 est composé de 17 maraîchers des Alpes de Haute-Provence investis dans la mise en place de pratiques en faveur de la fertilité du sol.

En 2021, 7 essais ont été réalisés dans ce cadre, chez 5 maraîchers du GIEE. Les objectifs de ces essais sont multiples : limiter l'usage d'engrais organiques, réduire le travail du sol, améliorer la qualité du sol, valoriser une biomasse locale, stocker du carbone dans les sols, tout en maintenant un niveau de production qui permette aux maraîchers d'avoir une activité agricole viable et vivable. Et pour cela, la clé de voute de ces essais est la mise en place de couverts végétaux !

LES ESSAIS DU GIEE

En maraîchage, une des contraintes principales à l'introduction de couverts végétaux est la disponibilité des parcelles. En effet, la surface est souvent manquante pour laisser des couverts végétaux sur des

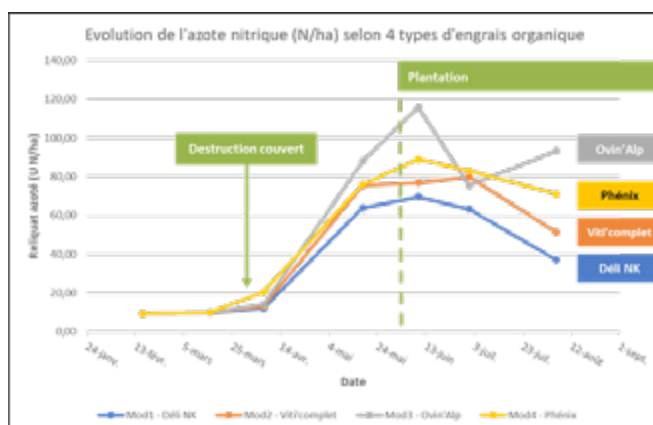
parcelles pendant plusieurs mois en pleine saison de production. Ainsi, les maraîchers optent généralement pour la mise en place de couverts végétaux d'automne, c'est-à-dire semés en septembre/octobre, puis détruits au printemps suivant, avant l'implantation des premiers légumes primeurs. Cependant, la mise en place, le mode de destruction, le type d'espèces ainsi que la valeur fertilisante de ces couverts sont souvent des paramètres mal connus, et négligés par les maraîchers. Les essais dans le cadre du GIEE ont permis aux participants de mieux comprendre l'impact des couverts végétaux sur leur sol et leur culture, et de comparer des pratiques, notamment en non travail du sol, sur lesquelles ils avaient peu de recul.

QUELQUES RÉSULTATS...

Au GAEC La Belle Terre à La Brillanne, le couvert végétal d'automne de vesce a été broyé puis, dans un cas incorporé et dans l'autre laissé en surface puis bâché. L'objectif (photo ci-dessous) était de comparer un itinéraire technique classique (incorporation et travaux du sol successifs avant plantation) à un itinéraire technique sans travail du sol (paillage plastique puis plantation directement sur bâche). L'essai a montré que les rendements des courges qui ont suivi n'ont pas été impactés par cette pratique, malgré une augmentation de la population de campagnols, qui se sont reproduits sous la bâche avant d'aller impacter les parcelles adjacentes.



Au GAEC Lure Luberon, les essais menés avec Florian Pascal ont montré que la destruction par pâturage d'un couvert n'était pas nécessairement plus intéressante pour le sol et la culture qu'une destruction mécanique par broyage. Un autre essai a été réalisé au GAEC afin de comparer les dynamiques d'azote de plusieurs engrais organiques, représentées sur la figure ci-contre :



Les résultats permettent de mettre en relation les différences existantes entre des engrais, parfois annoncés avec la même dose d'azote, mais qui s'avèrent plus ou moins efficaces (500 kg/ha apporté pour tous les engrais). Ici, la composante du prix joue aussi un rôle primordial dans la décision de l'engrais, notamment avec les augmentations des prix que connaît le marché agricole actuel. Dans le tableau ci-après, les dosages des engrais, la restitution en nutriments du couvert végétal (pratiqué sur toute la parcelle), ainsi que les coûts de ces différents intrants sont récapitulés. On peut voir par exemple que le coût de l'unité d'azote est très variable selon les engrais, et que doubler la quantité appliquée peut être plus rentable qu'utiliser un engrais plus riche ou plus local, mais aussi plus cher (comparaison Deli NK et Ovin'Alp).

Restitution en kg/ha	N	P	K	€/ha	€/T
Couvert végétal	53	20	115	193	
Deli NK 4-3-8	20	15	40	142	284
Viti'Compleat 7-3-10	35	15	50	188	376
Ovin'Alp 4-3-10	20	15	50	268	537
Phénix 6-8-15	30	40	75	293	585

150 kg/ha

500 kg/ha

LES AUTRES ACTIONS DU GIEE

Des analyses de sol physico-chimiques et biologiques ont été réalisées afin d'accompagner les agriculteurs du GIEE dans l'amélioration de leurs pratiques vis-à-vis de la fertilité et de la Matière Organique. Les analyses ont été présentées et interprétées au cours d'une journée avec Héliane Védie, ingénieure au Groupe de Recherche en Agriculture Biologique (GRAB). Les résultats seront bientôt disponibles !

Par ailleurs, le GIEE a pu participer au Tour de Provence des Maraîchers (projet SMAEM du GR CIVAM PACA), à travers plusieurs rencontres de collectifs de maraîchers de la région PACA, le GIEE FertiSol-Bio04 a donc accueilli les autres collectifs au début de l'année 2022 !

TENDRE VERS LA CULTURE AGROÉCOLOGIQUE DE HOUBLON EN RÉGION SUD-PACA : EMERGENCE DU GIEE « HOUBLON DE PROVENCE »

Suite aux travaux réalisés par Agribio 04 et la Bière de Provence depuis 2019 sur la culture du houblon bio en Provence-Alpes-Côte d'Azur, les producteurs impliqués ont souhaité qu'Agribio 04 continue à les accompagner sur le suivi de la culture et son développement dans notre région.

Début 2022, Agribio04 a déposé un dossier de demande d'émergence de GIEE. Depuis septembre et ce pendant 6 mois, l'objectif est de définir collectivement les besoins des producteurs pour créer ensemble les lignes directrices du futur GIEE Houblon de Provence ! Des tours de plaine, un voyage d'étude, des essais de couverts végétaux et gestion de bioagresseurs, des diagnostics techniques, environnementaux et socio-économiques sont programmés pour aller plus loin au regard des contraintes que peut subir cette culture dans la région !

En parallèle, la filière houblon commence à se structurer : l'association Houblon de Provence a été créée en ce début d'année 2022, elle regroupe une dizaine de producteurs impliqués dans la production de houblon bio et local !



Par **VICTOR FRICHOT**
Conseiller technique en maraîchage
à Agribio04

CULTURE ET VALORISATION DE LA GRENADE BIOLOGIQUE ET SES CO-PRODUITS EN PROVENCE

Le GIEE « Culture et valorisation de la grenade biologique et ses co-produits en Provence » rassemble des producteurs de grenades dans les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse. Bio de Provence-Alpes-Côte-D'Azur les accompagne sur les volets transformation, commercialisation et conduite de verger.



● Les participants du GIEE Grenade en visite chez Frédéric Lambert, arboriculteur bio à Arles.

Quatorze agriculteurs du Vaucluse et des Bouches-du-Rhône produisent des grenades biologiques sur 45 hectares. Les vergers sont cultivés sur des parcelles de 0,5 à 5 hectares maximum en diversification d'autres cultures. La moitié des vergers sont actuellement en production, ils seront en pleine production à partir de 2025. Les producteurs vendent en frais et en jus.

Des tests ont été effectués pour produire de l'huile de pépins de grenade et de la poudre de peaux. Ces tests se sont avérés concluants afin de démarrer la commercialisation de ces co-produits. Une première étude de marché concernant les débouchés de la grenade et ses co-produits (jus, huile de pépins, peaux) a été effectuée en 2020 et a mis en évidence des débouchés commerciaux.

Les producteurs ont manifesté la volonté de se regrouper autour d'un GIEE pour :

- Monter une solution durable de production de jus et d'huile de pépins de grenade. Ils envisagent de créer une coopérative avec leur propre chaîne de transformation ou de travailler avec une entreprise existante, située en Occitanie et d'implanter une chaîne de transformation en PACA ;
- Continuer leurs réflexions et développer

des actions collectives sur la commercialisation des produits et co-produits de la grenade : affiner leur clientèle cible, le packaging, la création d'une marque commune ;

- Améliorer collectivement leurs itinéraires techniques dans les vergers, échanger sur leurs conduites et être accompagné de conseillers techniques.

Contact :

Enora JACOB
enora.jacob@bio-provence.org
07 56 92 22 57

Par **ENORA JACOB**
Chargée de commercialisation à Bio de
Provence-Alpes-Côte d'Azur



L'IRA2E S'OFFICIALISE ET DEVIENT UNE ASSOCIATION

L'inter-Réseau Agriculture, Énergie, Environnement (IRA2E) regroupe 7 têtes de réseau du secteur agricole en PACA et a pour mission d'accompagner et encourager les transitions énergétiques, climatiques et environnementales de l'agriculture régionale. L'IRA2E œuvre depuis 2008 à la mise en place d'actions concrètes visant à réduire l'impact des activités agricoles sur le climat et l'environnement, tout en favorisant l'adaptabilité et l'autonomie des exploitations agricoles.

Ce collectif de travail s'est officialisé le 1er décembre 2022 au siège de l'Agence de la Transition Écologique (ADEME) à Marseille en devenant une association et entité agricole de référence en PACA.

LES 7 MEMBRES DE L'IRA2E :

L'association regroupe 7 structures agricoles de la région aux missions diverses et complémentaires :

- Notre réseau Bio de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- Le réseau régional des Chambres d'Agriculture ;
- L'association Geres (Groupe Énergies Renouvelables, Environnement et Solidarités) ;
- La Maison Régionale de l'Élevage (MRE) ;
- L'entreprise associative Solagro ;
- Le réseau de l'enseignement agricole via le Centre Régional d'Information Pédagogique et Technique (CRIPT) ;
- La filière Cheval Sud PACA.

LES ACTIONS DE L'IRA2E

Grâce à la diversité des structures qui la compose, l'association s'adresse à l'ensemble des systèmes de production en PACA et traite de nombreuses thématiques. Ci-dessous figurent certaines de nos actions :

- Conception et mise en ligne d'un outil d'autodiagnostic gratuit à destination des agriculteurs. Cet outil permet d'évaluer en quelques minutes la performance énergétique d'une exploitation agricole et de connaître son bilan carbone. Autodiagnostic accessible à cette adresse : www.jediagnostiquemaferme.com
- Promotion et financement d'alternatives au brûlage à l'air libre des résidus de culture. L'IRA2E organise et subventionne des chantiers de broyage visant à valoriser les résidus d'arrachage (vignes et vergers) via le paillage, compostage ou encore sous la forme de plaquettes pour une valorisation énergétique.
- Développement de la consigne des bouteilles et contenants en verre utilisés en agriculture. Réalisation d'interventions de sensibilisation sur la consigne à destination du secteur agricole (agriculteurs, conseillers, lycées agricoles...) et accompagnement au passage à la consigne (do-

maines et caves viticoles, arboriculteurs, brasseurs, éleveurs...).

EXEMPLES DE PROJETS EN COURS:

- Accompagnement de la CUMA «Equi-compost Sud Var» qui rassemble deux centres équestres, des maraîchers et des viticulteurs autour des opérations de compostage et de valorisation organique des fumiers équins.
- Suivi d'un réseau de 12 parcelles afin d'évaluer l'évolution du stockage de carbone dans les sols en fonction des itinéraires techniques et filières de production (grandes cultures, élevage dont filière équine, viticulture, arboriculture).
- Organisation de 3 demi-journées de visite sur des exploitations qui visent l'auto-fertilité de leur système en grandes cultures via la substitution des engrais azotés par l'introduction de légumineuses.



● Création d'un collectif agricole unique en France : l'IRA2E s'officialise et devient une association ! Nouveau logo « IRA2E » prochainement disponible.

Pour en savoir plus sur les initiatives citées ci-dessus ou si vous souhaitez nous faire part de votre projet en lien avec la transition agro-écologique, n'hésitez pas à contacter l'IRA2E : iraee@jediagnostiquemaferme.com



● Création de l'association au siège de l'ADEME à Marseille le 1er décembre 2022, en présence des administrateurs de l'IRA2E, de l'ADEME et de la Région PACA. Christophe Cottereau, producteur de PPAM dans les Alpes-Maritimes et administrateur référent du Pôle Agroenvironnement Biodiversité Climat de Bio de Provence-Alpes-Côte d'Azur y représentait notre réseau bio au sein de l'IRA2E.

Par
JEANNE DELHOMMEL
Chargée de mission Biodiversité et Climat à
Bio de Provence-Alpes-Côte d'Azur

VOS CONTACTS AU RÉSEAU BIO DE PACA POUR TOUTE QUESTION TECHNIQUE

BIO DE PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR



Ferme de la Durette
556 Chemin des Semailles
BP 21284
84 911 AVIGNON CEDEX 9

Tél. : 04 90 84 03 34
contact@bio-provence.org

● ANNE-LAURE DOSSIN | CHARGÉE DE MISSION
Tél. : 04 90 84 43 64
annelaure.dossin@bio-provence.org

● MARINA RIVERA | CHARGÉE DE MISSION AGROENVIRONNEMENT ÉNERGIE CLIMAT

Tél. : 04 90 84 43 63
marina.rivera@bio-provence.org

● JEANNE DELHOMMEL | CHARGÉE DE MISSION AGROENVIRONNEMENT BIODIVERSITÉ ÉNERGIE CLIMAT
Tél. : 04 90 84 43 66
jeanne.delhommel@bio-provence.org

● ENORA JACOB | CHARGÉE DE COMMERCIALISATION
Tél. : 07 56 92 22 57
enora.jacob@bio-provence.org

● JOSEPH RANDRIAMANANANDRO | CHARGÉ DE MISSION RESTAURATION COLLECTIVE ET FILIÈRES AVAL
Tél. : 07 80 96 77 03
joseph.randria@bio-provence.org

AGRIBIO 04



Village Vert
5 Place de Verdun
04 300 FORCALQUIER

Tél. : 04 92 72 53 95
agribio04@bio-provence.org

● MÉGANE VÉCHAMBRE | COORDINATRICE CHARGÉE DE MISSION PPAM POUR BIO DE PACA ET AGRIBIO 04
Tél. : 06 29 64 24 33 - conseillerppam@bio-provence.org

● CLÉMENCE RIVOIRE | CHARGÉE DE MISSION EN GRANDES CULTURES AGRIBIO04 ET BIO DE PACA
Tél. : 07 44 50 30 67 - grandes-cultures@bio-provence.org

● VICTOR FRICHOT | CONSEILLER TECHNIQUE EN MARAÎCHAGE
Tél. : 06 86 17 68 62 - maraichage04@bio-provence.org

● DAMIEN FORNENGO | CONSEILLER EN GRANDES CULTURES BIOLOGIQUES
Tél. : 06 37 93 28 46 - anim.grandes-cultures@bio-provence.org

AGRIBIO HAUTES-ALPES



8 ter rue Capitaine de Bresson
05 000 GAP CEDEX

Tél. : 06 03 07 94 88
agribio05@bio-provence.org

● FRANÇOIS LACOUR-VILLE | CONSEILLER ÉLEVAGE (DÉPARTEMENTS 04/05) - Tél. : 06 80 22 04 98
elevage04-05@bio-provence.org

● BERTILLE GIEU | CONSEILLÈRE MARAÎCHAGE
Tél. : 06 03 07 94 88 - maraichage05@bio-provence.org

● VICTOR GALLAND | CONSEILLER AGRONOMIE ET FERTILITÉ DES SOLS
Tél. : 06 10 26 68 95 - agronomie05@bio-provence.org

● CORALIE GABORIAU | CONSEILLÈRE TECHNIQUE PPAM ET ANIMATION
Tél. : 07 50 03 74 56 - ppam05@bio-provence.org



AGRIBIO ALPES-MARITIMES



E.c.o.l.e Paul Eluard
10-12 Rue des Arbousiers
06510 CARROS

Tél. : 06 29 57 12 66
agribio06@bio-provence.org

● ANGÉLYKE DOUCEY | COORDINATRICE
Tél. : 06 29 57 12 66 - agribio06@bio-provence.org

● MELANIE DESGRANGES | ANIMATRICE CONSEILLÈRE PRODUCTIONS VÉGÉTALES
Tél. : 06 66 54 07 96
agribio06.melanie@bio-provence.org

● AGNES SARALE | ANIMATRICE CONSEILLÈRE ÉLEVAGE ET FUTUR BIO
Tél. : 06 64 42 07 97
agribio06.agnes@bio-provence.org

AGRIBIO BOUCHES-DU-RHÔNE



Maison des Agriculteurs
22 avenue Henri Pontier
13626 AIX EN PROVENCE
CEDEX 1

Tél. : 04 42 23 86 18
agribio13@bio-provence.org

● FLORENCE PONCELET | ANIMATRICE
Tél. : 04 42 23 86 18 - agribio13@bio-provence.org

AGRIBIO VAR



ZAC de la Gueiranne
Maison du Paysan
83 340 LE CANNET DES MAURES

Tél. : 04 94 73 24 83
agribiovar@bio-provence.org

● FANNY PRACHE | DIRECTRICE ET CHARGÉE DE COMMUNICATION
Tél. : 04 94 73 24 83 - agribiovar@bio-provence.org

● MARION ROBERT | CONSEILLÈRE / ANIMATRICE TOUTES FILIÈRES
Tél. : 06 74 91 22 67
agribiovar.robert@bio-provence.org

● JEAN MAISTRE | CONSEILLER EN MARAÎCHAGE BIOLOGIQUE
Tél. : 07 83 06 40 07
agribiovar.maistre@bio-provence.org

● LAURE GAUTIER | CHARGÉE DE MISSION RESTAURATION COLLECTIVE ET COLLECTIVITÉ
Tél. : 06 51 60 22 96
agribiovar.gautier@bio-provence.org

AGRIBIO VAUCLUSE



MIN 5
15 Avenue Pierre Grand
84953 CAVAILLON CEDEX

Tél. : 04 32 50 24 56
agribio84@bio-provence.org

● ANNE GUITTET | COORDINATRICE
Tél. : 07 84 85 38 74 - agribio84@bio-provence.org

● EMILIEN GENETIER | CONSEILLER MARAÎCHAGE (DÉPARTEMENTS 84/13)
Tél. : 06 23 83 49 29
conseilmaraichage13-84@bio-provence.org

● FAUSTA GABOLA | CONSEILLÈRE MARAÎCHAGE ET VOLAILLE (DÉPARTEMENTS 84/13)
Tél. : 06 95 96 16 62
animationconseil13-84@bio-provence.org

Les petites ANNONCES

OFFRE D'EMPLOI

● Potager & Compagnie recherche un(e) chef(fe) de culture en maraîchage bio diversifié. Prendre en charge le pilotage du verger-maraîcher de Potagers & Compagnie et encadrer les personnes qui contribuent à la production maraîchère. Assurer une production régulière et diversifiée de fruits, légumes et œufs bio. Diffuser les connaissances et savoir-faire acquis dans le cadre de l'offre de formation continue et de création de fermes maraîchères. CDI 35h/semaine - rémunération fixe + prime - LE VAL 83143 Var - Dès que possible - Contact : contact@potager-compagnies.fr

ANIMAUX

● Recherche d'un emplacement propice à l'apiculture pour le printemps 2023. LE FAOU dans le VAR - bulle83170@gmail.com - 06 40 44 27 25

MATÉRIEL AGRICOLE

● Recherche micro-tracteur pour le maraîchage. De préférence équipé de chargeur et/ou de gyro-broyeur. Pour une ferme située à Marseille. Ferme de l'Etoile - aliceraulo@yahoo.fr - 06 64 59 85 75

● Recherche de matériel divers d'occasion à acheter ou à récupérer ou des bons plans pour : caisse en plastique, caisse à plan, de la bâche opaque...Vaucluse - leo.teychenbey@laposte.net - 07 83 16 29 22

TRAVAUX AGRICOLE

● Elvio, structure d'insertion, recherche un agriculteur ou un prestataire pour le labour léger d'une petite parcelle agricole sur la commune d'Aubagne. Evolio - Aubagne (13) - baptiste.soule@evolio.fr - 06 61 59 48 28

Retrouvez toutes les annonces en ligne sur le site :

WWW.BIO-PROVENCE.ORG

Avec le soutien de :

